

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

555ème séance

Vendredi 9 juin 2006, à 15 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 15 h 8.

Le PRÉSIDENT : Distingués représentants, je déclare ouverte la 555^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette après-midi, nous poursuivrons notre examen des points 7, « Application des recommandations d'UNISPACE III », 8, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », et 9, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session ». Si nous en avons le temps, nous entamerons l'examen du point 10, « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale ; examen de la situation actuelle ».

J'ajouterai que, étant conscient des priorités de l'actualité, je ferai en sorte que vous puissiez être libéré pour aller voir le premier match de la Coupe du Monde qui, je crois, démarre à six heures, et en particulier qui opposera l'équipe d'Allemagne et l'équipe du Costa Rica.

Je voudrais informer les représentants que le Secrétariat a distribué cette après-midi la liste provisoire des participants à la présente session du Comité, telle qu'elle figure dans le document de séance 2. Les représentants qui souhaitent apporter des changements à cette liste provisoire sont priés de bien vouloir les soumettre au Secrétariat avant le mardi 13 juin à 18 heures au plus tard. Je vous en remercie.

Je voudrais également rappeler aux représentants de bien vouloir éteindre leur téléphone portable chaque fois qu'ils entrent dans une salle de conférence. Les téléphones portables allumés ou en attente provoquent de graves interférences avec le système de sonorisation des salles de conférence, ce qui nuit à la qualité de l'interprétation et de l'enregistrement sonore. Je vous demande donc instamment de bien vouloir accéder à cette requête. Je vous en remercie.

Application des recommandations d'UNISPACE III (point 7 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT : Distingués représentants, je voudrais maintenant poursuivre notre examen du point n° 7 de l'ordre du jour, « Application des recommandations d'UNISPACE III ». Le premier orateur sur ma liste est le distingué représentant des États-Unis, M. Kenneth Hodgkins.

M. K. HDGGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais vous donner des informations à jour concernant le travail que nous avons accompli dans le domaine du système de navigation par satellite en tant qu'ancien coprésident du groupe d'action sur le GNSS et président du groupe de travail sur le GNSS. Vous vous souviendrez qu'une des recommandations du rapport de l'équipe d'action sur le GNSS a été d'envisager la création d'un groupe informel de coordination qui serait le Comité international chargé du GNSS. L'objectif de ce groupe serait de regrouper les fournisseurs de services GNSS aux

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



niveaux international et régional avec les groupes d'utilisateurs représentés par des organisations non gouvernementales et des organisations internationales pour examiner les moyens de promouvoir l'utilisation du GNSS notamment dans les pays en développement.

En décembre 2005, nous avons organisé notre première réunion d'organisation de l'ISG ici à Vienne où des participants potentiels à ce groupe avaient décidé d'établir un programme de travail et un mandat pour pouvoir organiser la première session de l'ISG fin 2006. Depuis novembre 2005, un certain nombre de pays, d'organisations gouvernementales et intergouvernementales ont confirmé leur volonté de participer à ce Comité international du GNSS en tant que membres ou observateurs. Nous avons formé un groupe de travail ad hoc avec 19 participants, groupe qui s'est réuni mardi dernier pour finaliser le mandat de ce groupe et pour passer en revue le programme de travail proposé. Nous avons l'intention d'organiser la première réunion du groupe en octobre ici à Vienne, et à l'occasion nous pourrions adopter le mandat du groupe et nous pourrions entamer le travail sur la mise en œuvre du programme de travail.

Je puis dire sans me tromper, au nom des membres et observateurs du groupe ISG, qu'il s'agit là d'un résultat remarquable d'UNISPACE III et du processus des équipes d'action. Nous avons pu mettre en place un groupe très diversifié d'experts. Nous avons regroupé des organisations qui collaboraient très peu du côté spatial, mais il s'agissait surtout d'organisations d'utilisateurs des services GNSS.

Je voudrais également mentionner le soutien dont nous avons bénéficié de la part du Bureau des affaires spatiales qui a agi en tant que point focal et qui a organisé nos réunions, qui a distribué tous les documents liés à la création de ce groupe. Je voudrais d'emblée remercier le Bureau des affaires spatiales pour leur soutien. La première réunion aura lieu ici à Vienne et le Bureau des affaires spatiales a accepté d'apporter le soutien organisationnel à cette réunion.

Pour tous ceux qui souhaitent obtenir des informations supplémentaires sur le Comité et les activités, je suis encore ici aujourd'hui et la semaine prochaine et je serai tout à fait prêt à vous rencontrer et à discuter, et je sais que certains membres du groupe présents dans la salle seront prêts à vous donner toutes les informations que vous pourrez leur demander. Merci.

Le PRÉSIDENT : Merci à Kenneth Hodgkins pour l'information qu'il vient de nous

fournir sur les progrès réalisés dans la mise en place du Comité international de coordination GNSS qui a l'air de progresser de manière tout à fait satisfaisante avec sa première réunion plénière à la fin de cette année ici à Vienne. Je voudrais féliciter les membres de ce groupe pour le progrès réalisé dans la mise en place de ce comité. Y a-t-il des questions sur l'intervention du délégué des États-Unis et sur l'ICG ? Il n'y en a pas, je n'en vois pas en tout cas. Y a-t-il d'autres interventions sur le point « Application des recommandations d'UNISPACE III » ? Je n'en vois pas, donc nous poursuivons notre examen du point 7 de l'ordre du jour, « Application des recommandations d'UNISPACE III », lundi matin.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session (point 8 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT : Distingués représentants, nous passons maintenant à l'examen du point 8 de l'ordre du jour que nous avons déjà commencé hier soir et que nous avons poursuivi ce matin, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session ». Le premier orateur inscrit sur ma liste est le distingué représentant de la République tchèque. Je donne donc la parole à M. Peter Lála.

M. P. LÁLA (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation se félicite du grand avantage des questions abordées par le Sous-Comité scientifique et technique et en particulier, nous sommes ravis que ces questions soient abordées au titre du plan de travail spécifique. Ainsi, le travail du Sous-Comité est plus systématique et plus ciblé et cela permet d'apporter une meilleure contribution aux activités du Comité.

Pour ce qui est de la question des débris spatiaux, ma délégation participait activement aux travaux du groupe de travail sur le développement d'un document des Nations Unies sur l'atténuation des débris spatiaux basé sur les lignes directrices de l'IADC. Vous vous souviendrez que la question des débris spatiaux figure officiellement à notre ordre du jour depuis 1994 et que le rapport technique sur les débris spatiaux, le rapport REX a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique en 1999. En attendant, et pendant ce temps-là, la communauté scientifique et technique a réalisé des progrès significatifs sur la façon de traiter le danger posé par les débris spatiaux et pour renforcer la sécurité des vols spatiaux. La plupart des opérateurs prennent cette question au sérieux et travaillent sur une base volontaire.

Nous sommes convaincus que le COPUOS devrait incorporer l'expérience des lignes directrices au plus tôt afin de renforcer les efforts visant à préserver l'environnement proche de la Terre sans entrave et relativement propre.

La question des débris est étroitement liée à la gestion du trafic spatial. C'est un problème qui deviendra de plus en plus complexe à l'avenir. À cet égard, nous nous félicitons de l'introduction à notre Comité de l'Académie internationale des études aéronautiques et sur la gestion du trafic spatial, présenté par un de ses coordonnateurs, Kai Uwe Schrogl de l'Allemagne. Des experts ont également participé à cette étude.

Conformément à l'accord dégagé à la 48^{ème} session du Comité, le Comité maintenant est saisi pour examen de l'étude du groupe d'experts ad hoc sur la possibilité de créer une entité internationale qui sera chargée de la coordination et du renforcement et l'amélioration de l'efficacité des services spatiaux pour l'utilisation en cas de catastrophes, le DMISCO. Tous les experts de la République tchèque ont participé activement à ce travail. Nous appuyons fortement la création de cette entité, de préférence relevant des auspices du Bureau des affaires spatiales.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT : Je remercie Peter Lála pour son intervention au nom de la délégation tchèque. Je le remercie d'avoir annoncé la présentation, la semaine prochaine, de l'étude de l'Académie internationale d'astronautique « *on space trafic management* », et je m'empresse d'ajouter que Peter Lála a été l'un des deux coordonnateurs de cette étude, ce qu'il a eu la modestie de ne pas dire dans son exposé. Et je voudrais le remercier pour le travail considérable qu'il a fait à côté de Kai Uwe Schrogl pour que ce rapport soit prêt dans les temps pour être présenté l'année prochaine à ce Comité. Je le remercie à nouveau pour son intervention et je donne maintenant la parole au délégué du Canada, M. Douglas Aldworth.

M. D. G. ALDWORTH (Canada)
[interprétation de l'anglais]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Le Canada souhaite faire quatre interventions au titre de ce point 8 de l'ordre du jour.

Comme l'a indiqué à juste titre le représentant de la République tchèque, il y a plusieurs questions relevant du rapport du Sous-Comité scientifique et technique qui chacune mérite une intervention.

Tout d'abord, je parlerai de la question de la télédétection. Le Canada est heureux d'annoncer que la législation concernant l'opération des systèmes spatiaux de télédétection ont bénéficié d'un aval royal le 25 novembre 2005. Cette loi vise à promouvoir le développement de l'industrie des télédétections au Canada tout en reconnaissant la nécessité pour le Gouvernement canadien de pouvoir contrôler les opérations par satellite afin de protéger sa sécurité nationale, sa défense nationale et ses intérêts relevant de la politique extérieure. Cette législation prévoit les licences d'opérations pour les systèmes satellites de télédétection opérés par le Canada ou par des Canadiens, ainsi que la réglementation de la distribution des produits de télédétection. Cette législation a été stimulée par l'émergence de nouveaux satellites à haute résolution tel que le RADARSAT-2 et la nouvelle génération de satellites à imagerie radar qui va être lancée en 2006.

Nous avons également une intervention sur les débris spatiaux. Le Canada, Monsieur le Président, a participé au groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur l'atténuation des débris spatiaux depuis plusieurs années. Nous voudrions dire notre satisfaction devant la communauté d'intérêt démontrée par les membres de tous les pays représentés. Ceci a contribué au succès de nos travaux. Comme vous l'avez vu dans le rapport du Sous-Comité, le groupe de travail sur l'atténuation des débris spatiaux a pu terminer son travail un an avant la date prévue et arriver à un consensus visant à présenter les directives au Sous-Comité.

Si après consultation nationale un consensus a pu être dégagé en 2007, en juin prochain, cette plénière sera priée de recommander ses principes directeurs à l'Assemblée générale. L'importance de ces directives ne saurait être sous-estimée. La communauté reconnaît de plus en plus la nécessité de tenir compte du problème des débris dans l'espace. Le Canada voudrait recommander que les États membres réfléchissent à la question de savoir si ces principes directeurs doivent être présentés en tant que résolution séparée des Nations Unies plutôt que de les présenter en tant qu'additif au rapport annuel du COPUOS. Cette dernière possibilité mettra en exergue le passage aux directives et marquerait non seulement l'importance de l'acceptation de ces directives mais également montrerait l'importance que le COPUOS attache à cette question.

Nous avons noté, comme nous l'avons indiqué dans nos interventions précédentes, l'approche coopérative pour régler un problème émergent pourrait servir de modèle pour le

développement d'autres principes directeurs ou de meilleures pratiques basées sur la nécessité de procéder aux activités de façon ordonnée et prévisible dans l'espace.

Avec l'adoption de ces directives en 2007, le COPUOS, une fois de plus, fera preuve de sa volonté de préserver l'accès dans l'espace pour profiter à l'ensemble de l'humanité.

Nous voudrions également souligner que même avec la pleine application de ces lignes directrices, il est probable que la population des débris spatiaux continuera à augmenter année après année. Ainsi, les biens spatiaux seront de plus en plus menacés par des collisions. Ainsi, les directives sont un bon départ mais ce n'est pas la solution idéale. Des efforts devraient se poursuivre pour trouver les capacités techniques et éliminer ces débris de l'espace ou éliminer de l'orbite existante. Merci.

Le PRÉSIDENT : Merci pour votre intervention. Vous souhaitez faire l'autre intervention maintenant ?

M. D. ALBORTH (Canada)
[interprétation de l'anglais] : Nous avons une autre déclaration à faire au sujet de la télémédecine à partir de l'espace.

À la réunion du mois de juin du Sous-Comité scientifique et technique, les délégués se sont intéressés pour réactiver l'équipe 6 pour mettre en œuvre les trois résolutions d'UNISPACE III, l'utilisation de ces techniques dans l'espace pour améliorer la santé publique. L'OMS et le Canada ont été d'accord pour coparrainer cette équipe et nous invitons tous ceux qui sont intéressés à participer à une réunion exploratoire entre 14 heures et 15 heures le 13 juin [si l'interprète ne se trompe pas]. Il s'agit de savoir quelles sont les questions qui intéresseraient le plus l'équipe et auxquelles voudraient participer les délégations. Merci.

Le PRÉSIDENT : Merci, M. Alborth.

M. D. ALBORTH (Canada)
[interprétation de l'anglais] : J'ai oublié de vous dire quelque chose. Il s'agit de l'année héliophysique internationale. Je voudrais aussi faire une déclaration à ce sujet, Monsieur le Président.

Le Canada est représenté à cette année et au Comité consultatif international. Nous avons créé le Comité directeur national sur cette année, dirigé par Ian Mann, Président de la recherche canadienne à la Faculté de physique de l'Université d'Alberta.

Il y a très peu d'activités directement financées pour la recherche au Canada pour cette année. Les scientifiques dans notre pays utilisent les ressources existantes pour mener à bien une recherche de façon plus coordonnée pour venir en appui aux objectifs de cette Année héliophysique 2007. Notre agence spatiale appuie les objectifs de développement des capacités de cette Année héliophysique, cependant il n'y a pas de mécanisme ni de ressources financières qui permettraient de participer directement à cette année-là. EPOP, THEMIS et les projets de Geospace canadiens fonctionneront pendant cette année et produiront des données qui profiteront à toute la communauté scientifique aux fins de cette Année héliophysique.

ePOP, prévu pour un lancement en 2007, recueillera des données sur les mécanismes des pertes atmosphériques. Nous avons une série d'instruments, un japonais, américain et canadien, qui seront à bord et grâce à la charge utile CASCADE de CASSIOPE. Ainsi, on comprendra mieux les processus de l'aurore.

THEMIS est une mission NASA MIDEX comportant cinq satellites qui seront lancés en 2007 et le CSA est partenaire dans cette mission responsable du segment au sol de l'expérience. Notre contribution porte sur des systèmes d'imagerie et toutes ces données seront prometteuses car elles permettront de comprendre quels sont les mécanismes qui déclenchent les sous orages.

Notre système CGSM est un réseau d'instruments au sol comportant des magnétomètres, des imageries pour le ciel avec une meilleure résolution spectrale que THEMIS. Nous avons des photomètres, des riomètres, des radars cohérents et des ionosondes. Ces instruments, 100 environ, recueillent des informations sur les changements de l'ionosphère par rapport au vent solaire. Ces changements peuvent être utilisés pour comprendre les processus de la magnétosphère. Le CGSM est un système très sophistiqué car il permet de donner une image complète de l'environnement spatial avec des mesures de points uniques dont les satellites ne sont pas capables. Le CGSM est en exploitation depuis le milieu des années 80 et continuera à fonctionner pendant l'Année héliophysique internationale.

Le Canada sera prêt à examiner d'autres activités ou des groupes de travail qui sont liés à cette Année héliophysique et nous sommes très enthousiastes concernant cette question. Merci.

Le PRÉSIDENT : Je remercie M. Alborth de la délégation canadienne pour ces quatre interventions. Je retiens en particulier son

intervention sur la question des débris spatiaux qui est un point très important que nous verrons venir en Comité plénier à l'issue des travaux du groupe de travail et du Sous-Comité scientifique et technique début 2007 et nous aurons effectivement à décider de la forme que prendra la recommandation que fera le Comité vers l'Assemblée générale concernant ces lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux.

Je pense aussi que le Sous-Comité scientifique et technique aura à décider de la suite qu'il souhaite donner aux travaux faits dans ce domaine-là dans la mesure où nous le savons bien, le problème des débris spatiaux est un problème sur le long terme et que peut-être des mesures complémentaires sont nécessaires pour protéger l'environnement spatial dans les dix, vingt, trente, quarante, cinquante, cent prochaines années. Je remercie donc le délégué canadien d'avoir à nouveau attiré notre attention sur l'importance de ce problème.

Y a-t-il des questions sur les interventions que nous venons d'entendre ? Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole toujours sur ce point de l'ordre du jour ? Je n'en vois pas, nous poursuivrons donc notre examen du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique », lundi matin.

Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT : Nous passons maintenant, distingués représentants, à l'examen du point 9 de l'ordre du jour, poursuite de l'examen du point 9, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session ». Nous avons sur ce point un orateur qui souhaite prendre la parole, il s'agit de M. Kenneth Hodgkins de la délégation américaine.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation, Monsieur le Président, a noté déjà les aspects positifs qui caractérisent la revitalisation des questions et des méthodes de travail du COPUOS et de ses Sous-Comités. Au cours de la dernière session du Sous-Comité juridique, l'on a vu quels sont les résultats encourageants qui sont le résultat de nos efforts et il faut féliciter M. Raimundo Gonzalez du Chili, nouveau président, ainsi le Sous-Comité a produit des résultats fort utiles.

Le COPUOS et son Sous-Comité juridique par tradition travaillent par consensus pour élaborer

les droits de l'espace, pour promouvoir et non pas freiner l'exploration de l'espace. Le Sous-Comité juridique a joué un rôle clé car il a créé les quatre traités fondamentaux, le Traité de l'espace, 1967, l'Accord sur le sauvetage et le retour et la Convention sur la responsabilité et l'immatriculation. Dans le cadre de ces traités, l'exploration de l'espace par les nations et les organisations internationales et par les entités privées maintenant, a pu s'épanouir. Ainsi, la technologie de l'espace et des services ont contribué considérablement à la croissance économique et a permis d'améliorer la qualité de vie dans le monde entier.

Malgré la pertinence de ces instruments fondamentaux, beaucoup d'États n'ont pas accepté les instruments fondamentaux dont certains membres du COPUOS. Les États-Unis ont encouragé le Sous-Comité à inviter les États à envisager la ratification et la mise en œuvre des quatre instruments que je viens de citer et il faut encourager les États qui ont accepté les instruments fondamentaux à voir si leur législation permet leur application.

Nous sommes heureux d'apprendre que récemment, quelques États supplémentaires ont adhéré à certains des traités fondamentaux de l'espace et que d'autres vont le faire bientôt.

À la dernière session du Sous-Comité juridique, quelques États ont demandé que l'on négocie une nouvelle convention internationale sur l'espace. Ma délégation estime qu'une telle démarche ne serait pas productive. Les principes des traités créent un cadre qui a encouragé l'exploration de l'espace et a profité aux pays qui ont un programme spatial et les autres qui n'en ont pas. Il est important de ne pas perdre de vue ce qui est acquis pour le bien de l'humanité grâce à ces instruments. Les articles I et II du Traité sur l'espace stipulent que l'exploration et l'utilisation de l'espace doit se faire pour l'avantage et dans l'intérêt de tous les peuples, que l'exploration et son utilisation sont possibles sur une base non discriminatoire, qu'il y a une liberté de recherche scientifique dans l'espace et que cet espace ne peut pas être approprié par quiconque.

Les États-Unis appuient pleinement ces principes. Nous estimons que le Sous-Comité doit appuyer la vitalité continue de ces principes. Nous sommes convaincus surtout que la possibilité d'une négociation d'un nouvel instrument risque de saper ces principes ainsi que le régime du droit existant concernant l'espace.

Des progrès ont été faits par le Sous-Comité pour ce qui est de la pratique des États et des

organisations internationales pour immatriculer les objets spatiaux. Le Sous-Comité dirigé par Kai Uwe Schrogl de l'Allemagne, président du groupe de travail, a terminé un plan de travail de trois ans concernant cette question. Le groupe a réfléchi sur :

- 1) Harmonisation des pratiques ;
- 2) Non immatriculation des objets de l'espace ;
- 3) Pratiques concernant les transferts de propriété des objets de l'espace en orbite ;
- 4) Pratique concernant l'immatriculation ou non d'objets spatiaux étrangers.

Le groupe de travail a préparé un rapport préliminaire prometteur et nous attendons les résultats de ce travail que nous espérons être positifs concernant la pratique d'immatriculation des États à l'avenir.

Le Sous-Comité juridique a aussi préparé un texte sur les avantages qu'il y a à adhérer à la Convention sur la responsabilité et recommandé d'envoyer cela à tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention. En ce concentrant sur les avantages qu'offre l'adhésion à ces traités sur l'espace, le Sous-Comité juridique a aidé à promouvoir le cadre juridique international existant et régissant l'espace. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie Kenneth Hodgkins pour son intervention sur le sujet du Sous-Comité juridique et je le remercie en particulier d'avoir attiré notre attention sur le travail du groupe mené par notre collègue Kai Uwe Schrogl d'Allemagne sur les questions d'immatriculation. C'est un point important qui a été signalé à plusieurs reprises devant ce Comité et nous nous réjouissons de voir ce groupe de travail mis en place et son plan de travail établi. Je sais qu'il continuera en 2007 et nous serons intéressés de voir les progrès dont il nous fera part lors de notre réunion plénière de juin 2007.

Y a-t-il des questions sur l'intervention de la délégation américaine ou des interventions de certaines délégations sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Nous poursuivrons donc notre examen du point 9 de l'ordre du jour, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de la quarante-cinquième session », lundi matin.

Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle (point 10 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT : Nous pouvons donc commencer l'examen du point n° 10 qui est intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle ». Nous n'avons pas d'interventions des délégations inscrites sous ce point, ou en tout cas pas à ce stade. S'il n'y en a

pas, nous reprendrons ce point lors de la poursuite de l'examen du point 10, « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale », lundi matin.

Je pense que ceci épuise pratiquement l'ordre du jour de cette après-midi. Je voudrais toutefois vous informer du programme de nos travaux pour lundi matin. Nous nous réunirons de nouveau à 10 heures précises, lundi 12 juin. Nous reprendrons notre examen des points 7, « Application des recommandations d'UNISPACE III », 8, « Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-troisième session », 9, « Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-cinquième session », et poursuivrons le point 10, « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle ».

Je vous prie de noter aussi qu'à la fin de la séance de lundi matin, trois présentations techniques seront faites. Ces présentations seront faites par les représentants de l'Inde, de l'Indonésie et de la Space Week International Association. En parallèle, le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique se réunira en réunion intersession dans la salle C0713, à 9 heures. Les délégations qui sont intéressées à suivre les travaux de ce groupe sont priées de se présenter à 9 heures, je dis bien à 9 heures lundi dans la salle C0713.

Le groupe de travail sur le rapport DMISCO poursuivra, le groupe d'experts, je devrais dire, sur le rapport DMISCO poursuivra ses réunions, ses discussions dans la salle de conférence 7, là aussi à 9 heures. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur cette proposition de programme ? Je crois qu'il y a une question de notre distingué du Chili. Non ? Sur le point précédent peut-être ?

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Il y a un avantage très important que je tiens à rappeler, de la technologie spatiale sur les transmissions de la télévision par satellite notamment. Je suis certain que la présidence nous a invités à voir l'inauguration de la Coupe du Monde et je vous remercie de cette invitation, d'avance, Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a des téléviseurs qui existent ici pour voir cet événement important ?

Le PRÉSIDENT : M. le distingué représentant du Chili, vous aurez remarqué que notre ordre du jour du vendredi après-midi a été épuisé avec une grande diligence et il y a peut-être une certaine corrélation avec le démarrage de la Coupe du Monde de football, qui certes n'intéresse pas forcément toutes les délégations, mais je crois

quand même une certaine majorité, et en particulier chez nos amis d'Amérique latine, bien sûr, et puis chez nos amis de la délégation allemande, particulièrement puisque l'équipe d'Allemagne, démarre cette Coupe du Monde à 18 heures. Je crois que ceci clôt notre session de cette après-midi.

Je vous remercie pour votre participation. Je vous dis à lundi matin et entre temps profitez bien des matchs qui auront lieu ce week-end.

La séance est levée à 15 h 47.